



# Bulletin d'information F.D.C.I

## DU MOIS DE JANVIER 2020

### Informations générales



## Inscriptions au repas de l'A.G 2020

25/04 à la salle le MEDIAN - ST QUENTIN FALLAVIER.

**Inscrivez-vous à partir du 13 janvier au repas de notre assemblée générale via votre espace individuel <https://fdc38-2.retriever-ea.fr/html/Connexion.aspx>**

La procédure de saisie sera présente via l'espace adhérent du chasseur individuel,  
dans « DOCUMENTS UTILES ».

**DATE BUTOIR des INSCRIPTIONS en ligne LE 10/04/2020**

### LES TROPHEES UNE SAISON A LA CHASSE : précisions

Les Trophées de la chasse récompensent bien des photos ou des vidéos de chasse et non, des prouesses cynégétiques. C'est la passion de la chasse qui prime !

Le quota est limité à 2 images par catégorie. Au choix : chasseurs/chasseresses, chien, sécurité/cohabitation et faune sauvage.

A noter : les catégories sécurité/cohabitation et faune sauvage gagnent à être connues. Veuillez à privilégier des animaux vivants pour cette catégorie. Et pour la catégorie sécurité/cohabitation, rien de plus simple : prenez des photos ou filmez vos chasseurs posant des panneaux battue, remplissant leur carnet ou encore, marquant leur angle de 30° avec des jalons. On vous souffle quelques idées mais soyez inventifs !

Pour des fichiers volumineux, préférez un envoi depuis des plateformes gratuites type <https://wetransfer.com/> toujours à destination de [audrey.vargas@chasse38.com](mailto:audrey.vargas@chasse38.com)

Attention ! Qui part à la chasse part sa place.... Pour récupérer leurs prix, les gagnants devront impérativement être présents (ou se faire représenter) à l'AG FDCI, le samedi 25 avril à St Quentin Fallavier. A défaut, ce sera le second prix qui sera récompensé. Prenez déjà vos dispositions.

### LA REFORME de la CHASSE : de nouvelles missions à la FDCI

#### **Loi OFB, ce qui va changer pour les ACCA et AICA au cours du premier semestre 2020.**

Suite à la parution de la loi du 26 juillet 2019 portant création de l'Office Français de la Biodiversité, le transfert de missions de l'état aux fédérations départementales des chasseurs à des conséquences directes sur la gestion administrative des ACCA et AICA.

A l'assemblée générale ordinaire de votre ACCA/AICA de cette année 2020 (qui doit se tenir courant du deuxième trimestre de chaque année), il faudra porter à son ordre du jour l'adoption de nouveaux statuts pour votre association, un nouveau règlement intérieur et de chasse (un seul règlement au lieu de deux auparavant) et la possible réélection de l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Concernant le conseil d'administration il pourra être composé de 3, 6 ou 9 membres qui seront élus pour trois ans par l'assemblée générale (6 ans auparavant). Son renouvellement est simplifié car il s'effectuera tous les 3 ans en intégralité, au lieu d'un tiers tous les deux ans.

Votre fédération vous tiendra informée régulièrement au cours de ce premier trimestre 2020 sur l'ensemble de ces évolutions et vous accompagnera du mieux que possible.

Merci à vous tous pour votre dévouement.



# Bulletin d'information F.D.C.I

## DU MOIS DE JANVIER 2020

### SITE INTERNET

<https://www.chasse38.com/>

**DOCUMENTS A TELECHARGER** : dans onglet « REGLEMENTATION » =>  
« FORMULAIRES » :

- Attestation de dégâts des prédateurs,
- Demande de **destruction des nuisibles**.

### ESPACE ADHERENT ACCA/CP

<https://fdc38.retriever-ea.fr/>

#### **A SAISIR dans votre espace :**

Allez dans l'onglet «SAISIE» => « TABLEAUX INDIVIDUELS »

- ✓ Tableaux de synthèse des prélèvements,
- ✓ Demande de **plan de chasse Grand gibier** – date butoir de saisie le **15/02/2020**.

#### **A TELECHARGER dans votre espace :**

- ✓ Votre formulaire de demande de tir anticipé du sanglier

### ESPACE CHASSEUR INDIVIDUEL

<https://fdc38-2.retriever-ea.fr/html/Connexion.aspx>

#### **You désirez devenir Gardes Particuliers ou Piégeurs....**

Découvrez toutes vos formations 2020 en ligne !

**INSCRIVEZ-VOUS en ligne dès à présent en cliquant sur le lien**

<https://fdc38-2.retriever-ea.fr/html/Connexion.aspx>

<b><u>Formation garde particulier :</u></b> Obtenir l'agrément garde-chasse particulier  <b>FORMATION de 3 JOURS</b>	Les samedis <b>7, 14 et 21 mars</b> à la FDCI De 8H30 à 17H30	<b>Clôture des inscriptions</b> <b>le 21 FEVRIER 2020</b>
<b><u>Formation piégeur :</u></b> Obtenir l'agrément pour pratiquer le piégeage  <b>FORMATION de 2 JOURS</b>	Les samedis <b>21 et 28 mars</b> à la salle des fêtes de Colombe De 8H30 à 17H30	<b>Clôture des inscriptions</b> <b>le 6 MARS 2020</b>

N/Réf. : Bulletin d'info janvier-YP-SJ-MIRADOR

Affaire suivie par : Yann pelletier

Tél : 04 76 62 61 25

Email : fdc38@chasse38.com

**Objet : BON DE COMMANDE MIRADOR 2020.**

La fédération vous propose de bénéficier de mirador de battue à un prix exceptionnel grâce à la subvention versée par la région AURA. Il s'agit de miradors en bois (douglas), de 1.5 mètre au plancher, non montés et accompagnés d'un panneau d'information.

**Afin de faire bénéficier un maximum de détenteur nous vous proposons de bénéficier d'une commande de 1 à 5 miradors au maximum, au prix unitaire à charge de la société de chasse de 42 €. Livraison entre le 15/04 et le 15/06. La facturation se fera ultérieurement.**

- Commune / ACCA / CP : .....
- Responsable de la commande : .....
- Tel : .....
- Mail : ..... @ .....

MA COMMANDE entre 1 et 5 : .....

**Choisissez (cocher) votre point de livraison (idem qu'en 2019) :**

à Ruy Montceau 469 chemin de st pierre montceau 38300 Ruy-montceau

au Fontanil Cornillon 16 Rue de la tannerie 38120 Fontanil Cornillon

à Moras en Valloire, Atelier 108, 40 chemin de la Tonnellerie 26210 Moras en Valloire

**Adressez impérativement ce bon de commande à la FDCI avant le 15 mars 2020, le tampon de la poste faisant foi !**

Date de réception à la FDCI

Simon JANIN

Service Environnement de la FDCI

**Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère  
Maison de la Chasse et de la Faune sauvage de l'Isère**

2, allée de Palestine - CS90018 - 38 610 GIRES - Tél. 04-76-62-97-78 - Fax : 04-76-62-23-04

E-mail [fdc38@chasse38.com](mailto:fdc38@chasse38.com)

Web : [www.chasse38.com](http://www.chasse38.com)

Association agréée au titre de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature

N° Siret 77955806300037

## Petit « lifting » à votre espace adhérent « TERRITOIRES »

**ETAPE 1** : du fait de l'évolution de notre espace adhérent vous devez réactualiser son accès :

Ne plus utiliser le lien enregistré comme « favori » mais bien passer par le site pour obtenir la nouvelle interface.

[www.chasse38.com](http://www.chasse38.com)

## ETAPE 2 : se connecter au site et réenregistrer ces identifiants.

Car si les codes d'accès avaient été préenregistrés dans le navigateur internet, ils ne seront plus disponibles.



## ACCÈS « CHASSEUR INDIVIDUEL »

Accessible avec votre numéro de permis et votre date de naissance en guise de mot de passe, celui-ci vous permet d'accéder au module d'inscription aux formations FDQ, à votre tableau de chenche individualisé et à la suite de votre carrière professionnelle.

**ATTENTION ! Si vous n'avez jamais validé votre permis de chasse en ligne, vous ne pourrez pas vous connecter à l'espace citoyen fait personnel.**

Si vous êtes dans ce cas, veuillez contacter : Mme Anne-Marie GAMEZ (chargée de formations FDCII) au 04 76 62 61 21 ou le standard au 04 75 62 97 78.

## ACCÈS \* TERRITOIRE DE CHASSE \*

L'identifiant et mot de passe est donné seulement par votre président de société de chasse ou son suppléant. Sur cette interface, il peut possibilité de saisir vos prélevements grand gibier (mammifère) et d'ajouter vos demandes de plan de chasse mais aussi d'établir vos prélevements saison par saison et enfin, de consulter et mettre à jour la liste de vos membres.

WCR



## **ETAPE 3 : présentation de la nouvelle ergonomie de l'espace adhérent**

## Dossiers thématiques

